



CORNEILLA DEL VERCOL, le 14 mars 2024

Le maire de Corneilla-del-Vercol

Objet : Changement du lieu de permanence ALSH

Madame, Monsieur,

La commune de Corneilla-del-Vercol recherche constamment l'amélioration de son service public, sa continuité, son efficacité tout en garantissant un maximum de sécurité aux utilisateurs et aux agents publics qui en assurent le fonctionnement.

Les services de la poste et de gendarmerie nous ont récemment alertés sur la problématique des permanences qui se déroulent depuis quelques années les mardi et jeudi de 17 h à 19 h à l'agence postale communale ; lieu qui vous permet d'inscrire vos enfants aux activités extra-scolaires et de rencontrer la directrice de l'ALSH. En effet l'agence postale communale ne semble pas le lieu le plus approprié pour tenir une permanence enfance jeunesse du fait de la présence d'un coffre qui abrite du numéraire, des timbres-poste....

Dans le but de garantir la sécurité de son personnel mais aussi des parents et des enfants qui fréquentent ce lieu, la municipalité n'assurera donc plus la permanence les mardis et jeudis de 17 h à 19 h à l'agence postale communale.

À partir du 04 avril 2024, la municipalité met en place une autre forme de permanence :

Cette permanence se tiendra au centre de loisirs, uniquement sur rendez-vous qui seront pris auprès de Mme JACQUIN Nathalie (Directrice ALSH), tous les jeudis de 16 h 30 à 18 h 30. Les prises de rdv se feront par téléphone ou par mail (voir numéro et adresse).

Il convient également de noter qu'aucune permanence ne sera assurée pendant les vacances scolaires. En dehors de la permanence du jeudi, une boîte à lettres, située sur le mur du centre de loisirs, est à votre disposition pour le dépôt de divers documents.

Il sera toujours possible de communiquer par courrier électronique, ou par téléphone :

alsh-cdv@orange.fr ou par téléphone au : **04.68.22.32.02 / 06.47.62.72.37**

Je vous remercie de votre compréhension et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Le Maire,
Christophe MANAS